

Description de poste

Titre du poste : Services d'assistance personnelle (SAP) – 2 postes

La fonction de SAP vise principalement la prestation de soins à domicile ou en résidence privées pour aînés :

- Les **services d'assistance personnelle (SAP)** comprenant l'aide au lever, au coucher, à l'hygiène corporelle, à l'habillement, à l'alimentation et aux déplacements ;
- Les **services de répit aux proches aidant**.

Supérieur immédiat : Direction générale.

Fonctions

Les procédures de premiers soins doivent être appliqués dans les cas suivants :

- De crise cardiaque ou d'arrêt respiratoire ;
- De modification de l'état de conscience ;
- D'étouffement ;
- D'hémorragie ou d'état de choc ;
- De fracture, de luxation, d'entorse ou de plaies pénétrantes ;
- De brûlure ou d'engelure ;
- D'intoxication ;
- D'accidents ou de problème de santé divers.

Services d'assistance personnelles (SAP)

- Exécuter les techniques pour l'aide au bain et aux toilettes partielles ;
- Exécuter les techniques liées à l'habillement et à l'alimentation ;
- Faire le lit ;
- Impliquer les personnes dans la réalisation de leurs soins afin de conserver le plus possible leur autonomie ;
- Exécuter les mouvements par la méthode de transfert de poids et de contreponds lors des déplacements sécuritaires des personnes ;
- Aider les personnes semi-autonomes à circuler à l'aide d'appareils ;
- Apporter son aide à une personne afin d'aider celle-ci à se relever du sol ;
- Déplacer les personnes en fauteuil roulant ;
- Utiliser un lève-personne.

Services de répit aux proches-aidant

- Effectuer de la surveillance sécuritaire ;
- Faire des activités de stimulation.

Compétences & qualité personnelles

- Intégrité et confiance ;
- Capacité à transmettre de l'information avec clarté ;
- Éthique ;
- Autonomie ;
- Disponibilité ;
- Initiative ;
- Ponctualité ;

Connaissances

- Techniques de déplacements sécuritaires des personnes (PDSP) ;
- Compétence 7 (Loi 90)
- RCR
- Facteurs de risque et mesures de prévention en santé et sécurité au travail et procédures en cas d'accident de travail ;
- Services offerts par la Coopérative et politique de tarification.

Exigences académiques

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) : Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé et RCR OU PDSP, Compétence 7 (Loi 90) et RCR

Expériences de travail

(un atout)

Salaire

20\$ de l'heure

Poste

Permanent temps plein (35h)